



Demande de changement du nom

Par **anie**, le **21/09/2016** à **23:33**

Bonjour,
Je suis une femme de 34 ans, je suis venue en France à l'âge de 7 ans avec ma sœur et son mari. Depuis que j'étais toute petite mes parents biologiques, que je vois une fois par an au Maroc, m'ont fait comprendre que ma sœur et son mari m'ont fait une prise en charge pour venir en France pour tenir compagnie à leur premier enfant. J'étais scolarisé à l'école primaire avec le nom de mon beau frère (x). A cet époque je pensais qu'une prise en charge signifie automatiquement qu'on porte le nom de la personne qui vous prend en charge. Arrivée au collège, je portais toujours le même nom, au lycée pareil. A l'âge de 18 ans en 2001, je me suis marié, et c'est mon beau frère qui s'est occupé de mon dossier de mariage, et je ne comprenais pas pourquoi il voulait que personne n'assiste au mariage d'état civil à la mairie. Au cours de la même année, j'ai voulu chercher un emploi en passant les concours d'aide soignante, et pour le passer, il fallait la nationalité française. En effet, j'ai demandé à mon beau frère que je voulais faire une demande de nationalité française. Et à ce moment là c'était la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, car pour lui, ce sont ces propres mots; si je dépose le dossier de la nationalité française j'allais lui créer des problèmes avec la justice ou lui porter préjudice. Alors qu'auparavant, il touchait sur mon dos les alloc et les bourses sans avoir peur de quoi que ce soit. Pour une fois que je voulais faire la nationalité pour passer les concours, il n'était pas d'accord. Par conséquent, la relation avec mon beau frère est devenue tendue. Il voulait plus me parler durant quatre ans. Désormais mon beau frère est décédé, mais avant de mourir il m'a radié dans tous ces papiers d'état civil. Du coup je me retrouve suspendu entre terre et ciel sans identité. J'ai entamé une procédure judiciaire auprès d'une avocate pour rétablir mon affiliation et porter mon vrai nom celui de mes parents biologique. L'avocate m'a fait poiroter pendant quatre ans sans résultat. La seule chose qu'elle a faite c'est qu'elle a cherché auprès de la préfecture pour savoir par quel moyen mon beau frère m'a fait rentrer en France. Et elle n'a trouvé ni adoption, ni prise en charge... J'ai réussi grâce à mes parents biologique de rétablir mon vrai nom de naissance (x) et en France, depuis 2011 je ne sais plus à quelle porte frappée??? car maintenant, j'ai deux identité

différente au Maroc et en France. Je suis partie récemment chez une avocate en France, qui m'a bien fait comprendre que je devais m'estimer heureuse d'avoir la nationalité. rnLa question que je pose, rndites moi quelle porte administrative je dois frapper??? rnet quel genre d'avocat que je dois faire appel pour résoudre mon problème d'affiliation?? rnmerci par avance

Par **Visiteur**, le **21/09/2016** à **23:49**

Bsr,rnIl n'est pas possible que votre beau-frère ait pu vous radier de l'état civil...rnVous ne dites pas où vous vivez actuellement ?